

A.S.A. du Réal

Mairie de Saint-Rémy-de-Provence
Place Jules Pelissier
13538 SAINT-REMY-DE-PROVENCE CEDEX

Gestion administrative :

SICAS – 305 Chemin du Pavillon – 13103 MAS BLANC DES ALPILLES
Tél : 04 90 92 25 76 – E-Mail : asa.real-saintremy@outlook.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 29 JANVIER 2026

Référence : DEL_2026/03

Objet : Tarifs redevances eau et assainissement
2026

Nombre de titulaire	10
Quorum 1 ^{ère} Réunion	6
2 ^{ème} Réunion	/
Nombre de présents et représentés	4

Nombre de votants	4
Suffrages exprimés	4
Pour	4
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt six et vingt-neuf janvier à dix heures trente s'est réuni dans les locaux du SICAS, le Conseil Syndical de l'ASA du REAL à Mas Blanc des Alpilles, sur convocation de Monsieur le Président, adressée en date du 19 Janvier 2026.

Vu l'ordonnance 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires ;

Vu le décret 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance 2004-632

Vu les statuts de l'ASA du Canal du Réal de Saint Rémy,

Monsieur le Président propose la tarification suivante pour l'année 2026 :

Intitulé	Prix à l'hectare 2025 (HT)	Augmentation 2026 (en %)	Prix à l'hectare 2026 (HT)	Montant TTC correspondant
SOL	281,96 €		281,96 €	
ASSAINISSEMENT AVAL	28,64 €	10,00%	31,50 €	
ASSAINISSEMENT AMONT NORD	13,61 €	4,00%	14,15 €	
ASSAINISSEMENT AMONT SUD	19,36 €	3,80%	20,10 €	
IRRIGATION	125,51 €		125,51 €	
FORFAIT MINIMUM	12,50 €		12,50 €	15,00 €

Oui l'exposé du Président,
Après délibération, le Syndicat décide

ARTICLE 1^{ER} : d'accepter la tarification présentée,

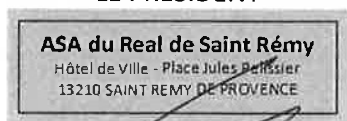
ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Président à mettre en recouvrement les rôles de redevances syndicales annuelles pour 2026 conformément à cette tarification,

ARTICLE 3 : de demander au Service de Gestion Comptable en charge du recouvrement d'effectuer les encaissements suivant les rôles émis et rendus exécutoires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT



Paul FERAUD

Nom et Prénom du second signataire
MORETTI André

Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le

03/02/2026

Accusé de réception en préfecture
013-291302503-20260129-DEL_2026-03-DE
Date de télétransmission : 03/02/2026
Date de réception préfecture : 03/02/2026